

18 - Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte de la Ville de Besançon - Convention de concession centre commercial Cassin - Acquisition de lots commerciaux

M. l'Adjoint MARIOT, Rapporteur : Par délibération du 6 mai 2011, le Conseil Municipal a voté un avenant n° 2 à la convention de concession du centre commercial Cassin conclu entre la Ville et la SAIEMB IE. Cet avenant fixe les objectifs suivants :

- engager divers travaux d'embellissement et de réhabilitation
- réorganiser et optimiser les surfaces commerciales
- améliorer les conditions d'exploitation, notamment du RIE.

Par ailleurs, la délibération du Conseil Municipal du 6 mai 2011, tout comme l'avenant et les budgets prévisionnels présentés en annexe à cette date, font état du projet d'acquisition par la SAIEMB IE de lots commerciaux à la Participation Foncière, ceci afin de réunir en une seule main la gestion de l'ensemble du centre commercial. Cette démarche s'inscrit dans l'objectif de réorganiser les surfaces commerciales.

La SAIEMB IE a mené les négociations et se propose de procéder à l'acquisition de 7 lots (n° 94-89-86-21-22-69-68) soit une surface totale de 793,50 m², pour un prix hors frais de notaire de 650 000 €. La transaction pourrait avoir lieu à l'automne 2011.

Les lots seront acquis par la SAIEMB IE, et les charges et produits qu'ils généreront seront inclus dans les comptes rendus d'activité annuels de la concession présentés au Conseil Municipal.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser la SAIEMB IE à procéder à l'acquisition des lots susvisés,
- autoriser ses représentants à délibérer en ce sens au prochain Conseil d'Administration qui sera appelé à statuer sur ce point.

«M. Philippe GONON : On n'a pas pu se réunir en commission sur ce dossier-là pour différentes raisons d'emploi du temps, je suppose. Aussi je vais me permettre de vous poser des questions sur ce projet. Aujourd'hui c'est un ensemble complet si j'ai bien compris ?

M. LE MAIRE : Complet et complexe.

M. Philippe GONON : Complet et complexe tout à fait. Première question : est-ce que c'est toujours votre volonté de céder cet ensemble ou est-ce que, comme j'avais cru le lire à un moment dans le rapport qui était présenté, c'est plus une réorganisation en vue de le conserver ? Deuxième question : est-ce que vous avez une idée de la valeur patrimoniale de cet ensemble nouveau que vous allez céder ou conserver ?

M. LE MAIRE : Notre volonté c'est d'acquérir un certain nombre de lots qui d'ailleurs n'étaient pas loués pour avoir un ensemble complet et de le vendre car la Ville n'a pas vocation à être propriétaire d'immobilier. Jacques est en contact avec un certain nombre d'entreprises mais pour l'instant on n'a pas abouti. Vous-même m'aviez fait rencontrer un de vos amis qui était éventuellement intéressé mais le prix qu'il nous donnait n'était pas suffisant. Je suis chargé, comme vous d'ailleurs -on est tous d'accord là-dessus- de défendre les intérêts de la Ville et on ne vendra pas cet ensemble à n'importe quel prix. Je rappelle qu'à l'origine en 1995 la volonté de la Ville lorsque Robert SCHWINT, d'ailleurs accompagné par Claude GIRARD, avait soutenu ce projet, c'était pour permettre à ce quartier de 22 000 habitants, 25 000/26 000 avec les personnes qui y travaillent, donc presque 30 000 habitants, d'avoir une moyenne

surface. Cet ensemble immobilier on sait ce qu'il nous a coûté et on veut récupérer la quasi totalité de ce que la Ville y a investi.

M. Michel OMOURI : Si j'ai bien compris, vous souhaitez vendre à un investisseur privé dans un futur assez proche le Centre Commercial Cassin. Je doute que vous y arriviez, pourquoi ? Parce que la place Cassin n'est plus attractive. Depuis de nombreuses années vous n'avez fait aucun aménagement sur cette place Cassin, depuis que la réhabilitation sur Planoise a été faite avant 2008, vous n'avez mis aucune programmation sur la place Cassin de l'entrée d'Intermarché jusqu'à l'avenue du Parc. Le jour où vous investirez sur ce site, vous verrez les investisseurs venir.

De plus, je vais me répéter, en matière de sécurisation Monsieur le Maire, j'attends que le comité d'éthique se penche sur la place Cassin parce que les commerçants à force de vous le demander, commencent à douter que vous ayez vraiment l'intention de sécuriser ce lieu. J'y fais régulièrement mes courses donc je vois ce qui s'y passe. Je vous demande donc simplement Monsieur le Maire de réveiller le Comité d'Ethique pour qu'il se penche sur cette problématique de sécurité publique car aujourd'hui les commerçants en ont «ras le bol» et si vous faisiez le tour de cette place, vous verriez que certains sont prêts à vendre. Alors si vous voulez un jour vendre ce centre commercial, il va falloir faire des travaux, et pas des petits travaux.

M. LE MAIRE : Tout d'abord je voudrais vous préciser que les caméras existent dans tout l'Intermarché, le hall, la galerie ; là où il y a des difficultés c'est sécurisé. Et je peux vous dire que la Police Nationale a absolument accès à cela puisque j'ai déjà moi-même visionné tout cela avec le Commissaire. Tout cela existe donc, encore faut-il que derrière il y ait des hommes ou des femmes pour pouvoir exploiter ce qu'il y a sur les images vidéo. Quand vous dites qu'on n'a rien fait, vous êtes certainement aveugle si vous ne voyez pas les travaux réalisés sur cette zone pour supprimer la passerelle et grâce à la trémie, à la construction des portes La Fayette on devrait construire notamment une place avec des bâtiments pour dynamiser l'ensemble de la place Cassin, je crois que vous ne voulez vraiment pas le voir.

M. Jacques MARIOT : Deux éléments de réponse. Première réponse par rapport à la question de M. GONON : il est bien évident qu'aujourd'hui la volonté de la Ville, de la SAIEMB IE c'est de rénover, de rendre ce centre commercial un peu plus attractif. Des travaux ont donc été faits sur l'escalator, des travaux d'embellissement du RIE et on va attaquer la paroi extérieure. La volonté de la Ville c'est toujours de le vendre dans les meilleures conditions. Nous allons donc acheter 7 lots de la participation foncière pour augmenter la surface commerciale de 800 m² dont 400 m² environ à destination de l'Intermarché qui va pouvoir faire que l'offre soit un peu plus importante, puis on va chercher également à y mettre une enseigne complémentaire mais je vous signale que trouver des enseignes aujourd'hui, ce n'est pas facile. Je vais répondre maintenant à M. OMOURI qui à mon avis ne connaît pas très bien la problématique du commerce aujourd'hui en France. J'ai la chance d'assister tous les ans aux assises du commerce de centre-ville, de quartiers et de périphérie pour vous dire Monsieur OMOURI que la loi de modernisation de l'économie d'août 2008 est aujourd'hui gravissime pour les commerces en général. Nous assistons aujourd'hui à des constructions, des extensions de commerce à tout va, l'exemple le plus célèbre que je donne de manière systématique c'est l'apparition d'un COLRUYT de 999 m² sur le territoire d'Avanne. Le pire du pire c'est que sans Commission Départementale d'Aménagement Commercial, je le disais au Préfet il n'y a pas plus tard que trois jours, dix boutiques vont venir compléter l'offre commerciale d'Avanne. Vous savez bien qu'à Avanne il n'y a pas de surface commerciale à moins de 20 km, Avanne était complètement démunie ! Les artisans boulangers, fleuristes, bouchers d'Avanne, sont en guerre complète contre ce que j'appellerais de l'occupation sauvage du commerce d'une manière générale. Nous les élus, moi aujourd'hui Adjoint au Commerce, je n'ai plus, nous n'avons plus et c'est plutôt un problème national parce que je vous parle du problème du commerce en général, nous n'avons plus du tout la maîtrise de l'urbanisme commercial. Ainsi un Lidl va arriver à Beure. Je viens de vous parler d'Avanne avec 999 m² plus dix boutiques, un Dia est à Franois avec dix boutiques autour, 3 500 m² de plus à Pirey, 4 500 m² de plus à Miserey, l'arrivée prochaine d'un Leclerc rue de Dole, 1 800 m²...

M. LE MAIRE : Un Leclerc drive !

M. Jacques MARIOT : ...un Leclerc drive effectivement mais là c'est pire car les projets d'installation de ce type ne passent plus en Préfecture, ça ne passe plus en commission, c'est-à-dire qu'aujourd'hui 1 800 m² d'alimentaires supplémentaires vont arriver là sans que nous les élus, le Maire de Besançon, puissions y faire quelque chose. C'est un Leclerc drive, ça échappe complètement à la loi, c'est-à-dire à la régulation. Et puis je finis avec les Super U, 1 800 m² il y a un mois, la semaine dernière 900 m², 1 800 m² à l'Amitié, 900 m² à Devecey, et je vais la semaine prochaine pour 1 300 m² à Pouilley-les-Vignes.

M. LE MAIRE : Tu peux rajouter le centre-ville !

M. Jacques MARIOT : Pour le commerce de centre-ville, inutile de vous dire qu'en dehors de la rue principale, tout ce qui gravite autour, mais c'est vrai dans toutes les villes de France, est en difficulté. Et puis le pire du pire Mesdames et Messieurs, Monsieur OMOURI, c'est que l'ECOMARKET des 408, je peux dire aujourd'hui en tant qu'Adjoint au Commerce, que la Ville le tient à bout de bras parce que Mesdames et Messieurs les commerces fleurissent partout en périphérie, là où il y a de l'argent à se faire. Les commerces s'installent non pas là où les commerçants vivent mais là où les gens passent et M. ESER aujourd'hui propriétaire qui a pu avec son argent acheter les murs, ne peut plus acheter le fonds car aucune banque ne peut lui prêter 700 000 €. J'ai rencontré le Sous-Préfet pour lui dire que la Ville ne pouvait faire plus. Il va donc aujourd'hui, en terme de médiation, avec la Banque de France, avec deux banques que je ne citerai pas, essayer de les réunir pour qu'elles aident cet Ecomarket des 408 qui risque de disparaître alors que ce Monsieur gagne de l'argent aujourd'hui mais qu'il ne peut pas emprunter et que s'il achetait cela lui reviendrait moins cher que de louer. S'il ne peut pas acheter, il va devoir partir et ce sera un vrai drame pour les 1 800 personnes qui sont là. Il faut absolument sauver ce magasin. Par contre, on ouvre des supermarchés à Avanne, partout, c'est un vrai scandale ! Je vais dans quinze jours à Dunkerque aux Assises du commerce du centre-ville ; j'espère y croiser M. le Secrétaire d'Etat au Commerce, Frédéric LEFEBVRE pour lui expliquer la problématique aujourd'hui du commerce à Besançon.

M. LE MAIRE : Ce que vient de dire Jacques MARIOT est très juste et très important. Nous avons, moi depuis fort longtemps, depuis les périodes 1995-1997-2000, toujours soutenu le maintien d'un commerce de proximité aux 408. Nous avons favorisé la venue de ce Monsieur qui y a investi de l'argent parce que dans ce secteur, pour les habitants des 408 mais ceux aussi du quartier de la Butte, de la rue Plançon, ceux de Velotte, on a besoin d'une surface de proximité. Or, un grand groupe implanté là c'était un ED, s'est retiré comme un malpropre en nous informant le 24 janvier que le 31 il fermait. C'est comme cela que ça se passe maintenant. Auparavant en commission départementale on avait un certain poids, maintenant c'est quasiment le bras d'honneur parce qu'ils n'ont plus besoin de nous, ils s'installent où ils veulent. Dans les centres-villes il n'y avait plus de commerce de proximité, maintenant on en voit fleurir partout et quelquefois je l'apprends en ouvrant l'Est Républicain, la Presse Bisontine ou la Gazette parce qu'ils n'ont pas à nous en informer quand c'est une surface de moins de 400 m². Ainsi quand une quatrième boulangerie s'est installée rue de Dole, à Saint-Ferjeux, Jacques MARIOT et moi-même avons copieusement été pris à parti alors que nous n'en savions rien. Ce que Jacques dit et il a raison, les communes s'installent là où il y a du passage mais il n'y a plus aucune notion de proximité. C'est pour cela, Jacques le sait bien car il assiste à tous ces entretiens lorsque je reçois des grandes entreprises qui investissent dans les zones commerciales de périphérie -je ne les citerai pas- je leur demande d'une façon très ferme en échange d'investir sur Besançon et dans les quartiers. C'est ainsi, je ne peux pas vous donner de nom car ce n'est pas encore signé, que dans un quartier où nous n'avions pas de repreneurs j'ai exigé qu'un de ces groupes mette une surface comme nous l'avons fait aussi au centre de la Ville pour que l'on maintienne la proximité. On arrive encore à dialoguer avec ces grosses entreprises mais à part cela qui relève du domaine de la négociation et des bonnes relations qu'on peut avoir avec eux, c'est terminé. Et je vous garantis que dans quelques années il va y avoir de la casse car les gens n'ont jamais eu autant de difficultés à finir les fins de mois, il y a de moins en moins de pouvoir d'achat et il y a de plus en plus de magasins, donc fatalement ça va mal se passer.

M. Michel OMOURI : J'entends ce que vous dites, c'est vrai pour les commerces de proximité. Je suis intervenu sur le fond d'un dossier qui touche un centre commercial, vous, vous venez sur une politique générale. Je reviens sur le fond de ce dossier, je vous le dis, la place Cassin n'est plus attractive, vous ne vendrez jamais en l'état. Quand vous parlez de travaux, vous avez fait des travaux oui certes, mais qui partent de la Maison de Quartier boulevard Allende jusqu'à l'entrée d'Intermarché. Moi je vous parle de cette place Cassin où aucun travaux n'a été réalisé depuis des années et pourtant on a mis des crédits sur l'ANRU. Simplement Monsieur le Maire je vous demande aujourd'hui de faire une vraie politique d'aménagement, pas des petites mesurette parce que la SAIEMB n'a pas les moyens et vous le savez pertinemment, de faire des travaux à la Place Cassin et jusqu'à l'avenue du Parc où aussi là aussi il y a des problématiques. Et je vais encore me répéter mais aujourd'hui à Planoise la sécurité est devenue un enjeu donc je vous demande de réveiller le comité d'éthique, qu'il puisse lancer des études, tout simplement pour savoir quel type d'équipement doit être installé. Vous parlez de vidéo certes à l'intérieur de l'Intermarché, mais moi je vous parle de cette place Cassin où il n'y en a pas.

M. LE MAIRE : Je ne vais pas réveiller le comité d'éthique parce qu'il n'est pas endormi. Il continue à travailler et fera des propositions bientôt mais vous ne pouvez pas savoir, vous n'en faites pas partie.

M. Frédéric ALLEMANN : Je voulais simplement rappeler à M. OMOURI qu'il a la mémoire courte puisque des travaux importants ont été réalisés hors de l'ANRU effectivement puisque les experts de l'ANRU n'ont pas estimé que c'était judicieux, qu'il y avait d'autres priorités à Planoise que la place Cassin. Néanmoins le parking en sous-sol du supermarché Cassin qui est un parking municipal a été entièrement refait. La sécurité a été améliorée puisqu'on a installé des systèmes de bornes automatiques avec lecture de plaque pour diminuer les intrusions des voitures et des scooters sur l'espace justement de l'avenue du Parc, avec un résultat mitigé parce que vous le savez très bien si vous allez là-bas qu'on ne fait pas tout à fait ce que l'on veut à Planoise en terme d'incivilités. On vient actuellement de refaire également le square de la place de l'Europe alors ne dites pas qu'il n'y a pas de travaux engagés sur Planoise et sur ce secteur de la place Cassin.

M. LE MAIRE : Et puis, vous le ne savez peut-être pas, mais au niveau du RIE toute la façade va être refaite, ré-isolée, ce qui va donner un autre look à la place Cassin mais c'est vrai que c'était hors PRU parce que les experts de l'ANRU n'avaient pas estimé que c'était là qu'il fallait intervenir, c'est tout, cela dit sans aucune arrière-pensée.

M. Michel LOYAT : Par rapport au PRU juste pour compléter, vous savez très bien que quand on a approuvé le PRU sur Planoise, nous avons toujours dit qu'il y avait le temps du PRU mais que, au-delà de ces années où l'on concentrait les travaux sur un certain nombre de secteurs, il faudrait prolonger ensuite l'action sur Planoise et nous sommes tout à fait ouverts à un PRU 2 sur Planoise. Si l'Etat veut mettre des crédits sur un PRU 2, je pense que ça sera intéressant d'examiner effectivement et ça sera bien dans la logique du dossier qui a été présenté et approuvé.

M. LE MAIRE : Il faudra que l'on en discute d'ici quelque temps avec ceux qui sont aux responsabilités, je pense que ce serait effectivement intéressant.

M. Philippe GONON : Je reprends le brillant plaidoyer de Jacques MARIOT parce qu'en commission nous partageons son avis sur la multiplication de ces surfaces commerciales de façon anarchique et le résultat qu'il décrit, je le partage également, il va y avoir une concurrence terrible et il y aura des morts. Ça c'est incontestable. Quand c'est un grand groupe, cela nous fait un petit peu de peine pour les salariés qui vont être au chômage, quand ce sont des franchisés qui «mettent leurs billes» dedans, cela fait beaucoup plus mal. Mais je reviens sur ma seconde question, pensez-vous vraiment que c'est le moment d'investir massivement, d'acheter, de faire des travaux parce qu'entre les 650 000 € d'acquisition plus les travaux, plusieurs centaines de milliers, on va arriver au moins au bas mot à un million d'euros plus les 4 millions que vous espérez en tirer, on en est à 5 millions. Est-ce que vous pensez raisonnablement que nous allons arriver à vendre un patrimoine commercial à 5 millions d'euros sur une zone qui n'est quand même pas brillantissime, avec des résultats commerciaux qui ne sont pas non plus brillantissimes. Est-ce que c'est raisonnable d'envisager cette cession sur une base que moi j'estime aujourd'hui à 5 millions d'euros sauf à ce que vous me détrompiez ?

M. LE MAIRE : De toute façon les résultats de l'Intermarché, contrairement à ce que vous pensez sont bons. La fréquentation du RIE est aussi très importante et on a besoin de ce restaurant car il n'y a pas de restaurant d'entreprises sur ce secteur. Je peux vous dire que la négociation que j'ai menée concernant l'achat des bâtiments est une bonne négociation puisqu'à l'origine ils étaient proposés à un million d'euros et que nous les achetons à 650 000 €, c'est-à-dire, si je calcule bien, 35 % moins cher, c'est un prix qui est largement en-dessous du marché. Intermarché va reprendre 400 m² et c'est intéressant pour nous. Vous savez Monsieur GONON, on ne peut pas dénoncer celles et ceux qui voudraient abandonner par exemple un commerce aux 408 et faire nous la même chose à Planoise, c'est un problème de cohérence. On a besoin d'un commerce aux 408 et on a besoin de commerces à Planoise et on doit soutenir ce commerce à Planoise parce qu'il n'y a pas -c'est cela qui fait la grandeur de l'action publique- que les employés d'Intermarché, il y a tout le secteur qui y vit, tous les habitants qui ont besoin de cela pour faire leurs courses, c'est important cela. Des travaux importants vont donc être engagés, entre autres par la SAIEMB sur la façade du bâtiment qui va complètement changer. On va certainement aussi revoir les problèmes d'éclairage et autres, tout cela c'est quelque chose qui va être fait. Je crois qu'on doit aux 30 000 habitants de Planoise mais aussi de toute la zone à côté, que ce secteur reste dynamique. S'il n'y avait pas eu l'intervention de Robert SCHWINT et de Claude GIRARD à l'époque en 1995, il n'y aurait plus un commerce, la place Cassin tout cela serait mort.

Alors maintenant le prix ; pour l'instant on le loue et on a signé un protocole de location avec Intermarché. On arrive maintenant dans des zones de location normale parce que justement l'intérêt que ça soit la SAIEMB, couverte entre guillemets par la Ville, c'est qu'on a pu entre guillemets perdre un peu d'argent pour permettre à Intermarché de reprendre sa vitesse de croisière. Aujourd'hui, à ce que j'en sais, tout cela est en train de se stabiliser, l'Intermarché de Planoise fonctionne bien. Il y a encore des travaux qui doivent être faits mais on le fait petit à petit et on a la volonté de maintenir cette surface dans Planoise comme à Ile de France par ailleurs.

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, la casse que vous nous promettez, si elle doit avoir lieu, nous avons entendu, vous en serez quand même largement responsable. Certes j'ai trouvé comme beaucoup d'entre nous ici le discours de Jacques MARIOT empreint de la plus grande sincérité, conviction, comme j'avais trouvé le discours -j'étais le seul de la Ville je crois à y être de l'Agglomération- de Jean-Pierre TAILLARD lors de l'inauguration du COLRUYT tout autant empreint de sincérité et de bonne foi. Pourtant Jean-Pierre TAILLARD est votre Vice-Président d'une Communauté d'Agglomération qui a des compétences d'aménagement, de développement économique, on n'est pas loin du commercial, et je me pose des questions sur l'inaptitude qui est la vôtre de trouver un accord entre vous-même le Président et le Vice-Président, et j'ajouterai avec tous les outils dont vous disposez, l'Agence d'Urbanisme qui fête ses 10 ans, c'est quand même un outil considérable, et le Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence, enfin le mot cohérence il est là, et s'il y a eu une loi en 2008, il y en a une autre en 2009 qui a étendu les compétences du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territorial aux affaires commerciales. Alors vous pouvez toujours dire que c'est la faute à, mais la première des fautes c'est la vôtre, elle est dans votre inaptitude à dominer tout cela et à faire que votre Vice-Président soit quand même à rechercher les conditions d'un consensus avec vous-même et tout en découlera, aussi bien l'Intermarché qui marche très bien en effet que la place Cassin qui est quand même proche et dont on se demande pourquoi elle ne profite pas plus de l'effet Intermarché. Avec tous ces outils-là, le Schéma, l'Agence, l'Agglomération, comment Monsieur le Maire arrivez- vous à laisser des Vice-Présidents qui sont très intelligents d'ailleurs, à ne pas être à vos côtés, c'est là qu'est votre inaptitude et votre carence à créer les conditions d'une cohérence du développement de cette fonction fondamentale pour la vie de nos concitoyens de la fonction commerciale. Il faut prendre un peu de hauteur et sortir du « celui-là il a racheté mais il n'a pas les 700 000 € etc. », prenez un peu de la hauteur, c'est votre rôle en tant que Président d'une Communauté d'Agglomération.

M. LE MAIRE : Monsieur ROSSELOT je vais vous répondre. Vous savez très bien qu'à partir du moment où c'est en dessous de 1 000 m², je n'ai aucune possibilité réglementaire ou alors si vous qui êtes professeur d'Université vous ne le savez pas, je suis très inquiet. Nous n'avons aucun pouvoir ; nous avons, nous, voté contre en commission d'Agglo, voire même en bureau. Ensuite que voulez-vous que je vous dise, chaque Maire est patron dans sa commune et si malgré l'avis de la commission, malgré l'avis du bureau de l'Agglomération, malgré l'avis des artisans, il signe le permis de construire, nous ne pouvons

l'en empêcher. Vous seriez à ma place, vous seriez certainement plus malin que tout le monde mais je ne sais pas comment vous feriez pour empêcher un Maire de signer un permis de construire qu'il a envie de signer alors que vous n'avez pas de possibilité de l'en empêcher. Vous êtes un très grand expert pour propager des choses fausses dans l'opinion et puis ensuite surfer dessus. Je n'ai pas de pouvoir en ce qui concerne le Schéma de Cohérence Territorial, nous n'avons pas de pouvoir et vous le savez très bien mais vous voulez instiller dans l'esprit des gens que c'est notre responsabilité. Au-dessus de 1 000 m² il faut une autorisation ; le dossier concerne 999 m². Vous savez bien comment ils font, ils installent même des cloisons qui sont amovibles et quelques mois après ils les déplacent ou il y a des couloirs, tout cela on connaît parfaitement mais nous n'avons pas de possibilités d'intervenir. Nous l'avons dit, Jacques MARIOT l'a dit, l'Agglomération l'a dit, le bureau de l'Agglomération l'a dit mais le Maire d'Avanne qui est d'ailleurs quelqu'un avec qui je travaille bien, qui est quelqu'un de fort compétent, a pris un autre avis, c'était l'avis de son Conseil Municipal qui est souverain pour discuter des problèmes d'Avanne, comme ce Conseil est souverain pour discuter des problèmes de Besançon. Vous pouvez faire des moulinets avec vos bras en disant que nous sommes mauvais, c'est une constante, nous sommes mauvais, vous le dites en permanence alors gagnons du temps, ne le dites pas à chaque fois. Vous, vous êtes excellent, c'est pour cela que vous obtenez les résultats électoraux que l'on connaît !

Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN : Puisqu'on parle de commerce de proximité, j'aimerais poser la question à M. MARIOT de savoir où en est l'installation d'une supérette à Clairs-Soleils parce que cela fait très longtemps qu'elle est attendue.

M. Jacques MARIOT : La réponse est toute simple, c'est en très bonne voie.

M. LE MAIRE : Et je vais vous dire pourquoi, parce que comme je le disais tout à l'heure Jacques MARIOT et le Maire sont intervenus d'une façon énergique auprès d'investisseurs qui normalement nous ont donné un accord, ça devrait être signé, pour qu'il y ait prochainement une supérette de qualité de 400 m² aux Clairs-Soleils, mais ça n'a pas été facile et je dois reconnaître modestement que Jacques et moi-même nous y sommes certainement pour quelque chose.

Mme Martine JEANNIN : Au sujet des grandes surfaces, il ne faut quand même pas oublier qu'avant de s'installer elles font des études prospectives, nombre d'habitants, recettes envisagées. Elles ont les services qu'il faut pour analyser tout cela. Moi je suis une adepte des grandes surfaces, j'y vais, je me gare là où je veux, j'ai tout à portée de main, effectivement à portée de porte-monnaie c'est un peu différent, mais je pense que c'est quand même pratique et il ne faut pas les prendre pour des imbéciles, ils font des études, ils s'installent là où il y a l'habitant, c'est prévu d'avance.

M. LE MAIRE : J'ai bien compris, vous voulez supprimer les garderies et supprimer le commerce de proximité. C'est un programme : plus d'enfants dans les garderies, que des grandes surfaces, après tout pourquoi pas.

M. Christophe LIME : Madame JEANNIN, je pense que vous avez raison. Ils s'installent là où il y a de l'argent et ils abandonnent les autres. C'est cela notre difficulté aujourd'hui et je pense qu'il ne faut surtout pas négliger ce que Jacques a dit, c'est l'organisation de notre cité. Le commerce c'est un lieu de vie aussi, c'est un lieu d'échange. Quand aujourd'hui un commerce s'en va de quelque part, c'est une partie de l'abandon de la société à l'intérieur d'un certain nombre de cités et l'abandon de certains qui sont tout contents qu'on abandonne le lieu de vie, le lieu de passage, le lieu de brassage qu'il peut y avoir. Quand on abandonne un commerce au niveau des 408 ça veut dire qu'il y avait un certain nombre de gens qui habitaient autour des 408 qui y venaient, faisaient vivre ce quartier-là. Et je crois, Monsieur ROSSELOT, que vous ne pouvez pas négliger la politique que vous avez mise en oeuvre, c'est le résultat de votre politique, c'est la LME, c'est exactement cela sur le fait de considérer que c'était la loi du marché qui allait régler la proximité au niveau de l'ensemble des supermarchés et des commerces. La difficulté c'est qu'auparavant il y avait un échange justement entre ces acteurs économiques privés et l'instance publique et c'était le débat entre les deux qui faisait qu'on arrivait à trouver un équilibre au niveau de notre cité. La LME depuis deux ou trois ans a considéré que ce n'était que le privé qui devait décider là où il devait y avoir de l'argent et les conséquences n'ont pas été immédiates. Elles se font au bout d'un certain nombre de mois car là on commence à implanter des commerces sur des zones qui sont a priori plus prospères, ce qui amène des gens à ne plus aller dans un certain nombre de supermarchés comme celui

des 408 ou de Planoise. Avanne est l'exemple type où il y avait encore des gens qui allaient à l'Intermarché de Planoise, qui ne vont plus y aller et qui vont se rendre directement là, ce qui va encore accentuer les problèmes de la place Cassin. Cela veut dire que quand on veut un équilibre de cité, on devrait renforcer justement la proximité avec l'ensemble des élus, ce n'est pas le choix que vous avez fait et j'espère que l'on va vite s'en apercevoir et que l'on va vite changer les choses parce que je pense que l'on court à la catastrophe immédiate pour les quartiers populaires et dans un deuxième temps à la catastrophe pour les quartiers qui sont à l'extérieur parce qu'il y a une telle prolifération aujourd'hui que même ceux-là vont se casser la figure à un moment ou à un autre. Donc votre politique est une mauvaise politique.

M. LE MAIRE : Tu as raison, tout cela résulte effectivement de la LME. Pourquoi il reste un magasin à Planoise, pourquoi il reste Intermarché ? Si la puissance publique, à savoir la Ville via la SAIEMB n'était pas intervenue et n'avait pas investi, s'il n'y avait que la loi du marché, aujourd'hui il n'y aurait plus de surface commerciale à Planoise ni aux 408. Vous êtes en train de vous plaindre mais vous êtes aussi quand même les tenants du libéralisme à tout crin sauf que demain la libre concurrence va se traduire par des catastrophes parce que quand tout autour de Besançon vous allez avoir une dizaine ou une quinzaine de surfaces de proximité avec un pouvoir d'achat qui n'aura pas été augmenté, qui aura peut-être même diminué, on aura des vraies catastrophes et des catastrophes humaines. Donc à votre place je serais effectivement beaucoup plus modeste et je pense que dans les années à venir, si les choses vont comme un certain nombre ici l'espère, il faudra revenir là-dessus car on s'implante en périphérie où les personnes en difficultés qui ont d'ailleurs très peu de moyens de se déplacer, les personnes âgées ou les personnes qui n'ont pas de voiture, ne peuvent pas aller. Alors je veux bien Madame JEANNIN que ce soit plus facile pour vous de vous garer en voiture, c'est certainement vrai mais sachez qu'il y a quand même des personnes, beaucoup de personnes à Planoise qui n'ont pas de voiture ou parce qu'elles n'ont pas les moyens ou parce que ce sont des étudiants qui n'en n'ont pas ou parce que ce sont des personnes âgées qui n'en n'ont plus ; où vont-elles aller pour s'approvisionner ? Et nous, nous luttons, nous luttons. Je voudrais aussi pour terminer préciser une chose car je ne voudrais pas que demain on aille affoler la population des 408 en disant que le magasin va fermer, Jacques MARIOT est très vigilant par rapport à cela. Ce n'est pas cela qu'on a dit, on a dit qu'il y avait des craintes et qu'on était vigilant. Si au lieu de se chamailler ici on décidait d'unir nos efforts, majorité, opposition pour intervenir, pour maintenir effectivement un magasin de proximité là-bas, ce serait très bien. Je peux vous dire que j'ai déjà emmené sur le terrain des 408 Jacques MARIOT entre autres, là où on va faire le tram et j'ai déjà fait des propositions pour qu'à terme on puisse reconstruire une surface qui soit peut-être un peu mieux placée et qui permette de maintenir une surface là-bas, une moyenne surface pour tout le secteur, 408, une partie de Rosemont, la Butte, Plançon, Canot, la Grette et Velotte. Christophe LIME a parfaitement raison, c'est le résultat de votre politique, on va là où c'est le plus rentable, et où c'est moins rentable on ferme. Et ensuite derrière ce sont les collectivités qui doivent récupérer et venir en aide aux personnes pour qui c'est un drame humain comme en 1995 quand Euromarché a licencié du personnel.

M. Jean ROSSELOT : Il ne faut pas confondre libéralisme et libéralisation. La loi de modernisation de l'économie, je le rappelle, 2008, était dans le droit fil du rapport. C'est l'enfant du rapport sur la libéralisation de la croissance, je rappelle que dès son arrivée au pouvoir le Président de la République a cherché par tous les moyens comment relancer la croissance...

M. LE MAIRE : Avec quels résultats d'ailleurs !

M. Jean ROSSELOT : ...il a fait appel à un expert internationalement reconnu, de Gauche, qui a été longtemps le Conseiller spécial du Président François MITTERRAND, M. ATTALI.

M. LE MAIRE : Ah mais il a trahi !

M. Jean ROSSELOT : Mais non ! Parce qu'aujourd'hui vous avez entendu le discours, non vous n'y étiez pas, mais Jean-Claude ROY l'a entendu comme moi, aujourd'hui sur des grands thèmes comme ceux-là, comme le ferroviaire, comme le commerce...

M. LE MAIRE : Je n'étais pas où ?

M. Jean ROSSELOT : A Moval pour entendre...

M. LE MAIRE : Ah si j'y étais mais j'étais comme tout le monde, mis comme une plante dans un décor avec interdiction de bouger, de parler. J'ai d'ailleurs remarqué, c'est juste une parenthèse, que toute l'UMP locale et régionale était hyper bien placée, alors que nous on nous a trimbalés en train, on nous a mis dans un coin avec interdiction de bouger et de parler. La preuve, Jean ROSSELOT ne m'a même pas vu.

M. Jean ROSSELOT : Et est-ce que vous m'avez vu ?

M. LE MAIRE : Oui, j'ai vu où vous étiez, bien placé.

M. Jean ROSSELOT : Ça m'étonnerait ! Enfin bref, sur des grands sujets comme cela ce n'est pas la peine de chercher des clivages politiques...

M. LE MAIRE : Mais j'y étais parce que je suis un Maire républicain, j'ai accueilli le Président de la République.

M. Jean ROSSELOT : C'était à ce moment-là proposé par Jacques ATTALI pour la libéralisation de la croissance. Vous m'expliquez que tout ce qui est mal c'est de la faute de l'Etat, du Gouvernement...

M. LE MAIRE : Non !

M. Jean ROSSELOT : Vous parlez beaucoup pour nous expliquer vraiment des choses que l'on peut comprendre en deux minutes. Vous avez au-delà du droit et avec les instruments, les outils que je viens de citer, je répète que la loi a donné des moyens d'affirmer une cohérence territoriale sur le plan commercial mais vous n'avez jamais voulu prendre la présidence du Syndicat du Schéma de Cohérence Territoriale, c'était la fonction la plus stratégique attachée à votre personne. Vous l'avez toujours négligée, bien voilà. C'est pour cela que je dis que vous serez largement responsable de la casse. Je ne suis pas dans les affaires directement hélas mais j'ai cru comprendre que Leclerc n'a pas pu s'installer à Franois. Vous avez quand même trouvé les moyens de persuasion ou d'influence, vous avez des moyens, on le sait tous, il y a ce que la loi vous donne comme compétences et il y a forcément des moyens d'influence tout à fait d'ailleurs positive.

M. LE MAIRE : Comme en Centre Afrique !

M. Jean ROSSELOT : ...vous avez des moyens d'influence et de pression sur des sociétés commerciales mais ce que l'histoire retiendra, c'est qu'avec tous les pouvoirs qui sont les vôtres, et ça vous fait rire mais ce n'est pas risible du tout, vous avez été incapable de créer la cohérence dans les zones de chalandise de notre territoire communautaire et ça c'est une faute grave. Vous pouvez toujours donner des subventions, ça aide à faire réélire mais ayez un peu plus de hauteur de vue et créez les conditions d'une cohérence. Quand je vois un Jean-Pierre TAILLARD, comme vous l'avez dit «un homme intelligent» qui a une vision différente, que vous n'avez pas créé en amont les conditions d'une cohérence, je trouve que c'est du «petit bras».

M. LE MAIRE : La différence avec le Leclerc de Franois, Monsieur ROSSELOT, c'est qu'il devait passer en CDEC alors que le Leclerc Drive ne passe pas en CDEC parce que c'est du e-commerce. Ce ne sont pas des locaux commerciaux mais des locaux de stockage et là il n'y a pas de contrainte. Je pense d'ailleurs que dans les années à venir il faudra mettre une réglementation nouvelle par rapport à cela parce que vous pouvez créer des milliers de mètres carrés pour effectivement vendre, des commerces par le biais de drive. Vous téléphonez, vous allez sur internet puis vous passez chercher vos caddies, il n'y a aucune réglementation donc le Maire ne peut absolument pas contrôler cela et c'est encore quelque chose qui n'est effectivement pas normal.

M. Pascal BONNET : Vous en faites tout le temps...

M. LE MAIRE : Mais c'est normal, je suis tombé dedans quand j'étais tout petit, comme Obélix...

M. Pascal BONNET : ...vous êtes en campagne électorale... Je voudrais revenir sur la question de la Grette comme Michel OMOURI le rappelait tout à l'heure. Vous nous demandez d'être ensemble pour défendre les quartiers, il n'y a pas de souci de ce côté-là, on peut avoir des divergences sur certains plans mais je vous rappelle justement que Françoise BRANGET il y a quelques années avait fait une proposition de déplacement du centre commercial pour qu'il réponde aux besoins de la Grette et de la Butte en utilisant des territoires voisins et à l'époque vous l'avez renvoyée avec beaucoup de mépris à ses chères études. Donc vous nous demandez des propositions, vous nous demandez de la solidarité...

M. LE MAIRE : Ce n'était pas du tout le même contexte Pascal, rien à voir ! On ne parlait pas de tram.

M. Pascal BONNET : ...c'était quelque chose qui pouvait être étudié un peu. Ensuite à vous entendre on est des ultra-libéraux...

M. LE MAIRE : Ah oui ça c'est sûr !

M. Pascal BONNET : C'est assez amusant parce que les ultra-libéraux quand ils analysent la politique du Gouvernement voient apparemment peu de différence avec le PS donc je ne sais pas qui a tort et qui a raison...

Et justement Jean ROSSELOT l'a rappelé, c'est la Commission ATTALI. Alors moi ATTALI ce n'est pas du tout ma tasse de thé, il est beaucoup trop libéral pour moi...

M. LE MAIRE : Ah bon, vous allez bientôt prendre votre carte au PS Monsieur BONNET ?

M. Pascal BONNET : Non, non, mais il y a des ultra-libéraux au PS maintenant, c'est très compliqué. Il y en a aussi de toute façon au PS qui ont des trains de vie qui ne sont pas les nôtres. Plus sérieusement, c'est vrai que quand on est élu, quand on est au contact des réalités, on a bien conscience qu'il faut des règles et je partage assez ce qu'a pu dire Christophe LIME sur ce plan-là. Ceci dit il y a une nécessité comme l'a rappelé Jean ROSSELOT de relancer l'économie et à un certain moment il faut assouplir certaines règles pour relancer l'économie. Dans certains cas ça ne semble pas pertinent et on devra se poser des questions pour remettre en question certaines choses, on est pragmatique, on n'est pas comme vous dans l'idéologie...

M. LE MAIRE : S'il y a un qui n'est pas dans l'idéologie, c'est bien moi mais pour l'instant j'ai compris qu'entre le PS et le PC vous hésitez encore !

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : J'entends la situation préoccupante. Nous essayons tous de trouver des solutions mais il est vrai que dans cette libéralisation de l'implantation des surfaces commerciales, ce qui m'a spécialement séduite au départ, c'était le fait de voir que face à une position de monopole d'un certain nombre de groupes au départ parce que c'était cela le problème ou d'entente entre ces grands groupes qui payait au final, c'était quand même le consommateur parce que l'entente sur les prix quand on sait que la concurrence est quasiment absente, c'est vrai qu'au final c'est le consommateur qui paye la note. Il me semble intéressant qu'à un moment donné on se soit posé la question de savoir comment arriver à inverser les choses, faire en sorte que le consommateur soit au centre du débat et donc plus de surfaces commerciales, c'est quand même plus de choix pour le consommateur, et en plus si on a le tram pour conduire y compris les personnes sans véhicule, faire la ronde de toutes ces surfaces c'est encore plus intéressant.

Par contre pour ce qui nous concerne à Besançon quand même, le problème il me semble, c'est qu'à force de matraquage fiscal, finalement les classes moyennes et les classes les plus aisées se sont installées en périphérie, c'est clair. Je parlais quand j'évoquais tout à l'heure dans le rapport 4, le rapport de la Direction Générale des Finances Publiques et quand j'essayais de faire voir quelle était la politique que vous envisagiez de mettre en place, vous ne m'avez pas vraiment donné de réponse convaincante, c'est-à-dire que si l'on continue dans cette stratégie-là, on voit très bien où l'on va aller. Même si on sait qu'avec l'Agglo, finalement ces contribuables seront rattrapés, on sait quand même pourquoi au départ les populations ont déserté le cœur de Besançon et pourquoi elles sont allées s'installer là et comme

disaient un certain nombre de mes collègues ici, il est clair qu'un opérateur économique, ce qu'il observe en premier, ce n'est quand même pas de faire des pertes, mais des bénéfices pour pouvoir payer ses salariés et il ne faut pas que l'on s'étonne après, c'est une autre stratégie qui conduit aussi à cela.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas vraiment tout compris mais ce n'est pas grave.

Mme Catherine GELIN : Ce que je constate c'est que lorsque l'on vote pour des plans locaux d'urbanisme il n'y a jamais d'espace pour les commerces. D'autre part je voudrais rappeler cette loi de 2005 concernant le handicap, l'accessibilité et d'autres principes qui sont communs peut-être à tout le monde, c'est la cohésion sociale, donc toutes ces choses-là réunies devraient quand même pouvoir à terme devenir des forces pour imposer certaines installations dans les quartiers. Vous disiez pour les Clairs-Soleils, je pourrais dire aussi pour les Tilleroyes ou pour d'autres quartiers...

M. LE MAIRE : Par exemple, oui.

Mme Catherine GELIN : Donc je me pose la question de savoir si ces éléments que je propose sont suffisamment forts pour effectivement justifier l'installation de commerces peut-être plus petits mais plus de proximité et donc dans un cadre finalement de plus d'économies. Vous êtes là en train de dire qu'il faut moins de voitures, la voiture va coûter cher, il y a la population qui est vieillissante, il faut apporter du service aux personnes, tout cela coûte cher et finalement une politique de la ville basée sur de la proximité me paraîtrait une voie très intéressante.

M. LE MAIRE : Mais je suis totalement, totalement d'accord avec vous. C'est pour cela que vous avez pu le voir, nous sommes favorables à l'implantation de surfaces de proximité au 6 rue de la Madeleine, pour donner un accord pour une autre surface de proximité dans la rue Moncey près de la Librairie CART, que je me suis beaucoup investi il y a quelques années pour faire en sorte que dans le triangle en bas des Tilleroyes que vous connaissez bien, il y ait un petit centre de proximité...

Mme Catherine GELIN : Il est cher !

M. LE MAIRE : Oui mais que voulez-vous, le Maire ne peut pas encore faire les prix ! Avec Jacques MARIOT et Michel LOYAT puisque nous travaillons aussi avec l'Urbanisme, nous faisons le maximum pour que toujours dans les quartiers nouveaux on puisse trouver la place pour des commerces de proximité. Il n'y a pas de frein du côté du PLU, simplement il faut dire une chose c'est que ce soit un groupe ou un particulier, quand il investit, effectivement il regarde le potentiel de la population. Vous savez c'est un peu comme le haut débit, on est en train de fibrer le haut débit, pour l'instant on fibre surtout ceux qui habitent dans les endroits où il y a beaucoup de monde. Et puis aussi je vais vous le dire et ce sera ma conclusion, il faut que l'on change de mentalité, que l'on change notre façon de voir les choses. Il y a même des communes qui ont mis en place des épiceries communales, j'en connaissais une à Emagny, il y en a eu d'autres mais elles ferment les unes après les autres, vous savez pourquoi ? Parce que les citoyens et les habitants de ces communes-là, ils vont y acheter la salade qui leur manque et la demi-livre de beurre qui leur manque, le kg de sucre ou le demi-litre d'huile, pour le reste ils vont dans les grandes surfaces. Alors je crois aussi que si l'on veut effectivement avoir des surfaces de proximité, il faut y aller, il faut qu'elles aient des clients. Vous savez il y avait dans le temps ce type de commerces partout, maintenant ce n'est plus comme cela parce que je peux vous dire qu'une personne qui est gérante rue Battant dans un commerce de proximité, pour gagner modestement sa vie, elle doit travailler 12 ou 13 heures par jour. Mais il n'y a pas de moyens effectivement d'imposer cela, le seul moyen que nous ayons effectivement c'est plutôt la discussion avec les groupes, c'est ce que nous avons fait aux Clairs-Soleils comme je vous le disais, vous verrez bientôt si cela se concrétise, je suis toujours un peu superstitieux, j'attends que tout soit calé et si cela se fait, on aura bien travaillé pour les Clairs-Soleils.

M. Jacques MARIOT : Pour faire le lien avec ce que vous disiez Madame GELIN, rendez-vous compte que pour le petit centre commercial des Tilleroyes, il y a eu 11 candidats ; pour aller à Planoise, pour aller aux 408, pour aller aux Clairs-Soleils : 0 candidat. Ce n'est qu'un élément de réponse. Je continue, j'ai quatre autres choses à vous dire pour donner du crédit à mon intervention préalable... La première : la population de Besançon et de son agglomération augmente de 0,5 % par an. Savez-vous Mesdames et Messieurs que les surfaces alimentaires aujourd'hui sont sur un rythme de 5 %.

Contrairement à ce que vous dites Madame PEQUIGNOT, je pense que l'on va droit dans le mur, c'est vrai que l'offre continue à s'étaler et l'adage que j'ai toujours c'est de dire «est-ce que vous allez consommer 5 % d'alimentaire en plus, vous allez acheter 2 frigos et vous mangerez 2 fois plus ?», répondez moi.

Deuxième chose, le problème de l'emploi : j'entends souvent dire et je l'entendais encore en CDAC la semaine dernière, un Maire disait : «vous vous rendez compte c'est 10, 15, 20 emplois de créés en plus », je ne vous donne qu'un exemple, un supermarché à Roche-lez-Beaupré que je ne cite pas, un grand supermarché, un hyper à proximité que je ne cite pas, lorsque l'un ouvre, qu'est-ce qui se passe dans l'autre ? Je vais vous le dire parce que je connais bien les deux directeurs, un directeur et un propriétaire, dans l'un il y a effectivement 20 emplois de créés, mais l'autre a perdu 10 % de son chiffre d'affaires et a donc supprimé tous les emplois partiels, les emplois en CDD de son grand hypermarché.

M. LE MAIRE : Donc la création d'emplois est nulle.

M. Jacques MARIOT : Résultat des courses : 0. Troisième intervention : Monsieur ROSSELOT, rendez-vous compte que depuis que nous sommes passés de CDEC, Commission Départementale d'Équipement Commercial à des CDAC Commission Départementale d'Aménagement Commercial, les chambres de commerce et les chambres de métiers ont été exclues, vous entendez bien, c'est-à-dire que l'État français a considéré que les Chambres de Commerce ne connaissent rien au commerce, les Chambres de Métiers ne connaissent rien au commerce et à l'artisanat, ces gens-là ne sont plus dans les Commissions Départementales d'Aménagement Commercial, c'est quand même un peu dramatique...

M. LE MAIRE : Nous y sommes, pas en tant qu'élus, mais en tant qu'Agglomération...

M. Jacques MARIOT : On n'est pas forcément compétent !

M. LE MAIRE : Tu parles pour toi là !

M. Jacques MARIOT : Oui. Quatrième chose, dans les CDAC aujourd'hui, je dis toujours au Préfet qu'on perd son temps parce qu'il y a deux critères pour valider l'ouverture d'un commerce : c'est l'aménagement du territoire et le développement durable. Aménagement du territoire je vous le fais rapide, ce sont des parkings, c'est le système routier pour voir si effectivement ça passe bien. Le développement durable, quand vous avez dit : eau, déchets, photovoltaïque, LED, parois végétalisées, comment voulez-vous aujourd'hui qu'un élu lorsqu'un promoteur vient présenter sa surface commerciale puisse dire qu'il est contre, nous sommes systématiquement dans les CDAC, tous quasiment pour. Imaginez que demain je porte en Préfecture mon futur magasin basse consommation avec quatre mètres de laine de verre, je caricature, du photovoltaïque partout, OK, je vais faire un établissement qui va être passif, comme aujourd'hui les logements sauf que et je l'ai dit au Préfet, tout le monde en CDAC va voter pour mon extension ou ma création et que va-t-il se passer, c'est qu'il n'y a aucun système de contrôle pour aller vérifier que les LED ont été mis, que les déchets sont récupérés comme ci, qu'il y a du tri, que l'eau, etc. il n'y a aucun contrôle et le Préfet m'a répondu que j'avais raison. Donc aujourd'hui les gens viennent en CDAC nous vendre leurs magasins de qualité parce qu'il n'y a pas un magasin qui vend des mauvaises choses, et personne ne contrôle, c'est-à-dire que la laine de verre au lieu d'en mettre trois mètres, ils en mettent peut-être trois cm, personne ne contrôle, c'est un vrai scandale !

Et puis le dernier scandale c'est quand même le e-commerce, qui aujourd'hui, augmente de manière exponentielle. Je comprends qu'aujourd'hui, comme on est passé de la machine à vapeur à l'électricité, il faut bien s'adapter et que les jeunes aujourd'hui utilisent les e-commerce, mais c'est plus que dramatique. Il n'y a même plus de CDAC, c'est-à-dire qu'on n'en débat même plus, on ouvre à tour de bras partout du e-commerce, notamment d'alimentaire, où on continue à augmenter de 5 %, c'est ce que je disais, c'est un vrai drame. Mon CDD se terminant dans 2 ans et demi, je pense que l'on va vers quelque chose de grave en matière de commerce et vers des hypers ou des supermarchés qui vont effectivement déposer le bilan, qui vont se retrouver avec des gens dans la rue, parce qu'on ne peut pas continuer à augmenter les mètres carrés partout de manière inflationniste sans qu'il n'y ait des conséquences sur l'emploi de certains supermarchés. Et quand je vois les difficultés que l'on peut avoir dans les quartiers

difficiles, je répète, Planoise, 408, qu'on tient à bout de bras, et puis Clairs-Soleils c'est pareil, alors qu'on a aujourd'hui des demandes d'implantation de grandes enseignes, je préfère me taire.

M. Emmanuel DUMONT : Ce que je voulais dire, c'est que le phénomène de la grande distribution en France n'est pas nouveau, on est le pays au monde avec le plus d'hypers par habitant. Ce qui se passe, vous le déplorez, oui mais c'est quand même les conséquences de choix politiques. Les marges arrière ont été blanchies, c'est le terme employé par JACOB, ancien Ministre du Commerce et par Luc CHATEL à hauteur de 20 %. Le petit commerçant indépendant de Battant, de Rivotte, les quartiers qui souffrent, il ne peut pas avoir des marges arrières, c'est 20 % qu'il perd et lui est obligé de la faire en avant sa marge alors on comprend la différence entre la grande distribution au niveau des prix et le petit commerce indépendant. Mais ça il ne faut pas faire semblant de le découvrir aujourd'hui, c'est un phénomène ancien, on en a parlé depuis longtemps. Et puis les implantations massives, c'est une promesse de campagne d'un Président de la République qui a gagné, à Jérôme BEDIER, Vice-Président du MEDEF, ancien Président de la Fédération, du Commerce et de la Distribution, c'était : 1, je t'autorise à faire de la pub à la télé, 2 on supprime ces CDAC qui vous embêtent et 3, c'était le blanchiment des marges arrières, voilà, il n'y pas de mystère là-dessus, ce sont des choix politiques.

M. LE MAIRE : Et d'ailleurs il y a un candidat à l'élection présidentielle, aux Primaires, qui dit exactement cela !».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 1 et n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés [8 abstentions : 6 du Groupe UMP-NC (M. SASSARD, Mme PEQUIGNOT, M. OMOURI, M. BONNET, M. ROSSELOT (2) et 2 du Groupe MODEM (M. GONON, Mme FAIVRE-PETITJEAN)] décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. LE MAIRE, M. LOYAT, M. MARIOT n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 19 septembre 2011.